ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 16982

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attentiond de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'absence de perspectives de carriere des medecins du travail en fonction dans les etablissements publics hospitaliers. Bien que la situation salariale et statutaire de ces personnels soit examinee depuis longtemps par les autorites competentes, aucune reponse satisfaisante n'a encore pu etre apportee. Compte tenu des missions exercees par ces medecins, il lui demande de prendre en compte leurs legitimes revendications en matiere de recrutement et de deroulement de carriere et il souhaiterait connaitre tant l'etat de preparation des textes en cours d'elaboration que le contenu des mesures envisagees pour ameliorer la situation des interesses.

Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement, la remuneration des medecins du travail est determinee par vacation horaire dans les conditions prevues par la circulaire no 305/DH/4 du 26 janvier 1979, sur la base de l'indice brut 585. Aucun deroulement de carriere ne leur est offert. Un projet est actuellement a l'etude, qui devrait permettre d'ameliorer la situation des medecins du travail. Il est prevu de leur accorder le benefice d'un plan de carriere et d'une grille indiciaire nationale impliquant une amelioration sensible de leur remuneration. Ainsi seraient reconnus l'experience professionnelle, l'etendue des responsabilites et le niveau de qualification des interesses.

Données clés

Auteur : M. Sueur Jean-Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16982
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3777